



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Federal Department of Home Affairs FDHA
Federal Office of Public Health FOPH
Public Health Directorate

Nouvelle loi suisse sur les épidémies

Journée nationale
Safer Nightlife Suisse

24 septembre 2015, Lausanne



Nouvelle loi suisse sur les épidémies

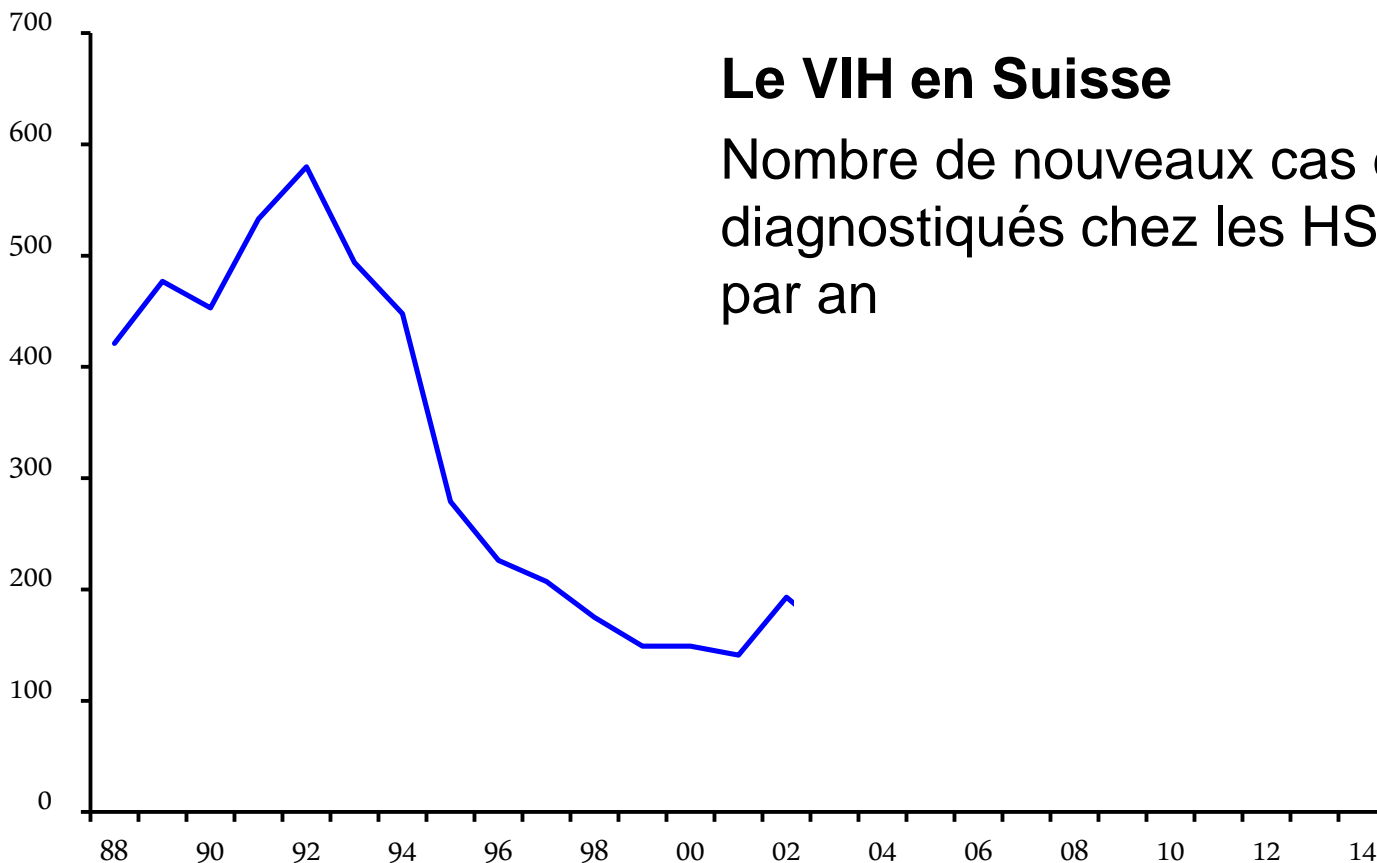
Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016 :

Art. 19, al. 2, let. b

[Le Conseil fédéral peut] enjoindre aux entreprises et aux organisateurs de manifestations dont les activités augmentent le risque de transmission de maladies de mettre à disposition du matériel de prévention et d'information et de respecter certaines règles de conduite.



Printemps 2003 : mauvaise nouvelle en ce qui concerne la prévention du VIH





Printemps 2003 : l'OFSP peut-il s'adresser directement aux HSH ?

Le directeur de l'OFSP adresse une lettre ouverte aux personnes fréquentant les lieux proposant des relations sexuelles sur place ; les établissements doivent **obligatoirement** l'afficher, sous forme de poster.

Der Direktor

An die Besucher des
Club xx in yy

Bern, im Mai 2003

Sehr geehrter Besucher des Club xx

Letztes Jahr haben sich 37% mehr schwule Männer mit HIV angesteckt als 2001!

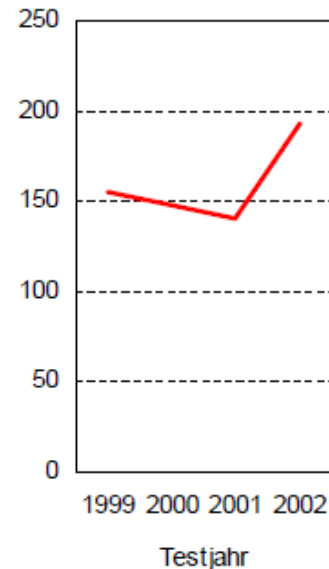
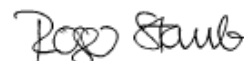
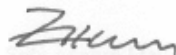
Das Bundesamt für Gesundheit hat 193 Meldungen von positiven HIV-Tests bei Männern, die mit Männern Sex haben, für das Jahr 2002 erhalten. Alle Altersgruppen sind betroffen. Die starke Zunahme der positiven HIV-Antikörpertests beunruhigt uns sehr.

Helfen Sie mit, diesen dramatischen Anstieg zu stoppen. Tragen Sie Sorge zu sich selbst, indem Sie die Safer-Sex-Regeln befolgen und so Ihre Gesundheit erhalten. Verlassen Sie sich nicht darauf, dass Ihr sexuelles Gegenüber für Sie sorgen wird.

Schützen Sie sich selbst, wenn Sie heute hier Sex haben! Lassen Sie sich nicht ohne Gummi bumsen - bumsen Sie immer mit Gummi - und vermeiden Sie Sperma im Mund!

Falls Sie Fragen haben, lassen Sie sich beraten: Die Aids-Hilfen und wir sind für Sie da.

Mit freundlichen Grüssen





Printemps 2003 : l'OFSP peut-il s'adresser directement aux HSH ?

Comment obliger les établissements à afficher cette information ?

*Suspicion de transmission de la maladie
(actuelle loi sur les épidémies)*



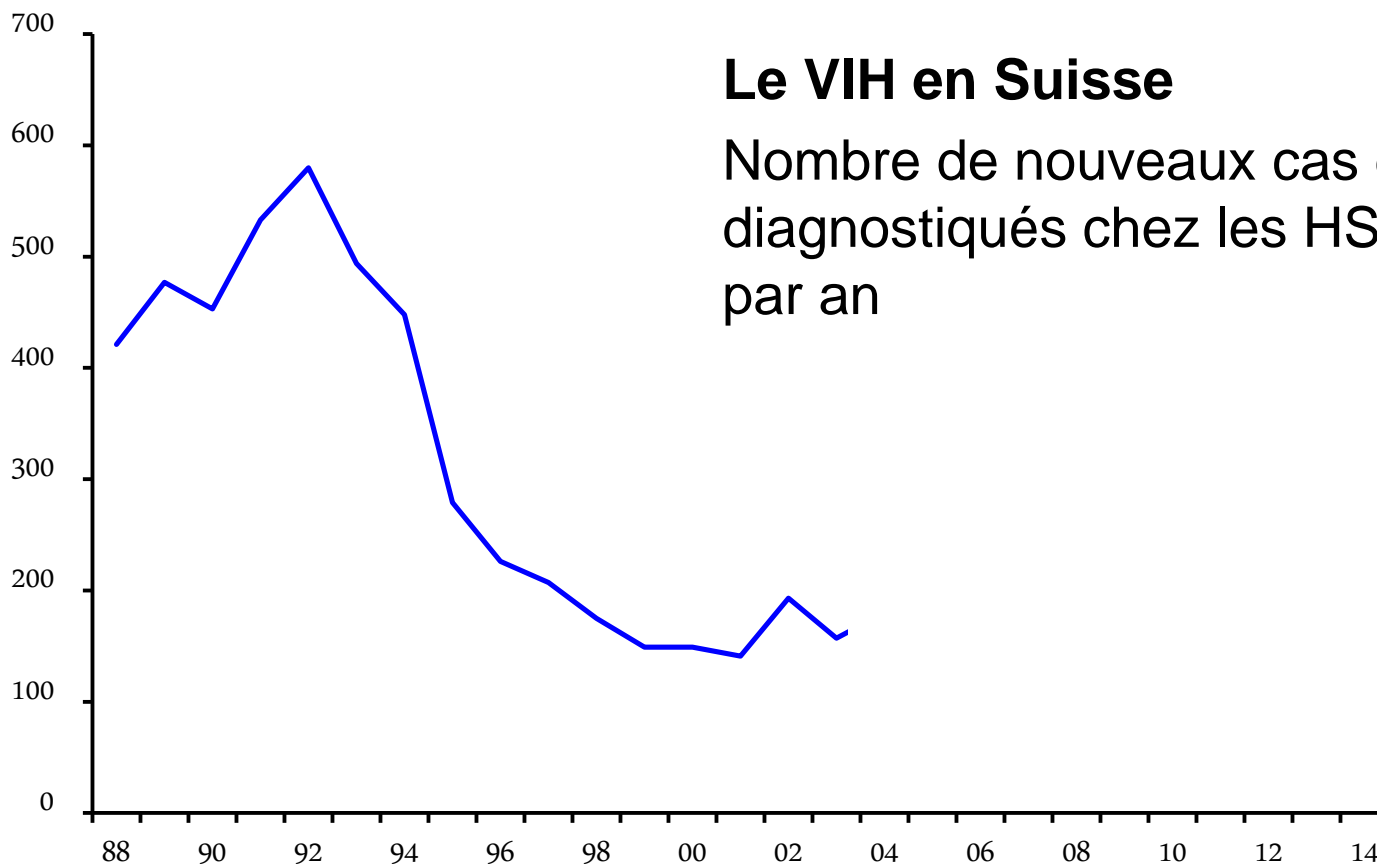
Printemps 2003 : l'OFSP peut-il s'adresser directement aux HSH ? Oui !

Les établissements ont rempli leurs obligations.

Contrôles réguliers effectués par un organe privé, mandaté par l'OFSP et ayant de l'expérience dans les audits et les contrôles de qualité.



Un an plus tard...





Un an plus tard ...

Plus tard en 2003, les établissements ont réagi en se réorganisant et en créant le groupe de soutien VEGAS (Groupement d'entreprises gay Suisse).

A partir de 2004, VEGAS est devenu un nouveau partenaire de l'OFSP pour la prévention du VIH.

<http://vegas-web.ch/>



Coopération (2004)

Ensemble, VEGAS, l'OFSP et al. ont établi la **Charte des préventions pour les établissements gays.**

Les membres de VEGAS doivent signer la charte.

L'OFSP charge régulièrement VEGAS de mener des audits et des contrôles.



Charte de prévention pour les établissements gay

La Charte comprend les points suivants:

1. Hygiène

- La direction respecte les lois et règlements actuellement en vigueur sur les denrées alimentaires, l'hygiène, la sécurité et les stupéfiants.
- Les locaux sont nettoyés quotidiennement et soigneusement et des contrôles réguliers sont effectués. Dans les établissements qui disposent de «darkrooms», des installations sanitaires équipées d'eau courante froide et chaude, de savon et de papier de toilette sont à la disposition des clients.

2. Préservatifs et lubrifiants

- Préservatifs et lubrifiants (ou duo-packs – préservatifs/lubrifiant) sont à la disposition de la clientèle de manière à ce que:
 - les clients puissent se servir librement, sans être obligés de demander,
 - le vol en grand nombre puisse être évité par le personnel
- La remise de préservatifs et de lubrifiants pour l'utilisation sur place est gratuite.



Dix ans plus tard...

Plus de 50 établissements fréquentés par des HSH ont signé la **Charte des préventions pour les établissements gays.**

La notion de « prévention structurelle obligatoire » a fait ses preuves. **Mais un mandat et des contrôles sont nécessaires.**

Le nouvel article de la loi suisse sur les épidémies se fonde sur les expériences liées à VEGAS.



2006 : révision de la loi suisse sur les épidémies

L'actuelle loi sur les épidémies date de 1970.

Depuis, sont apparus le VIH, le SRAS, la grippe aviaire, la pandémie de grippe H1N1,...

L'ancienne façon d'aborder la santé publique : recherche des agents pathogènes, détection précoce, traitement et/ou contrôle/confinement.



De 2006 à 2013 : révision de la loi sur les épidémies

Préparée par l'administration (OFSP)

Proposée par le gouvernement

Débattue par les deux chambres du Parlement

Adoptée par les deux chambres du Parlement

Référendum

Votation le 22 septembre 2013

Préparation des ordonnances

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2016



Mandat pour la prévention

Fondé sur l'art. 19, al. 2, let. b, de la loi sur les épidémies :

Art. 27 de l'ordonnance sur les épidémies

Quiconque exploite une entreprise qui propose des prestations sexuelles contre rémunération ou organise une manifestation au cours de laquelle des contacts sexuels sont proposés ou rendus possibles est tenu de mettre à disposition, pour prévenir la transmission du VIH/sida et d'autres maladies sexuellement transmissibles:

- a. du matériel d'information approprié; et
- b. des préservatifs et des lubrifiants solubles à l'eau.



Mandat pour la prévention

Le mandat est clair.

Les règles sont les mêmes pour tous.

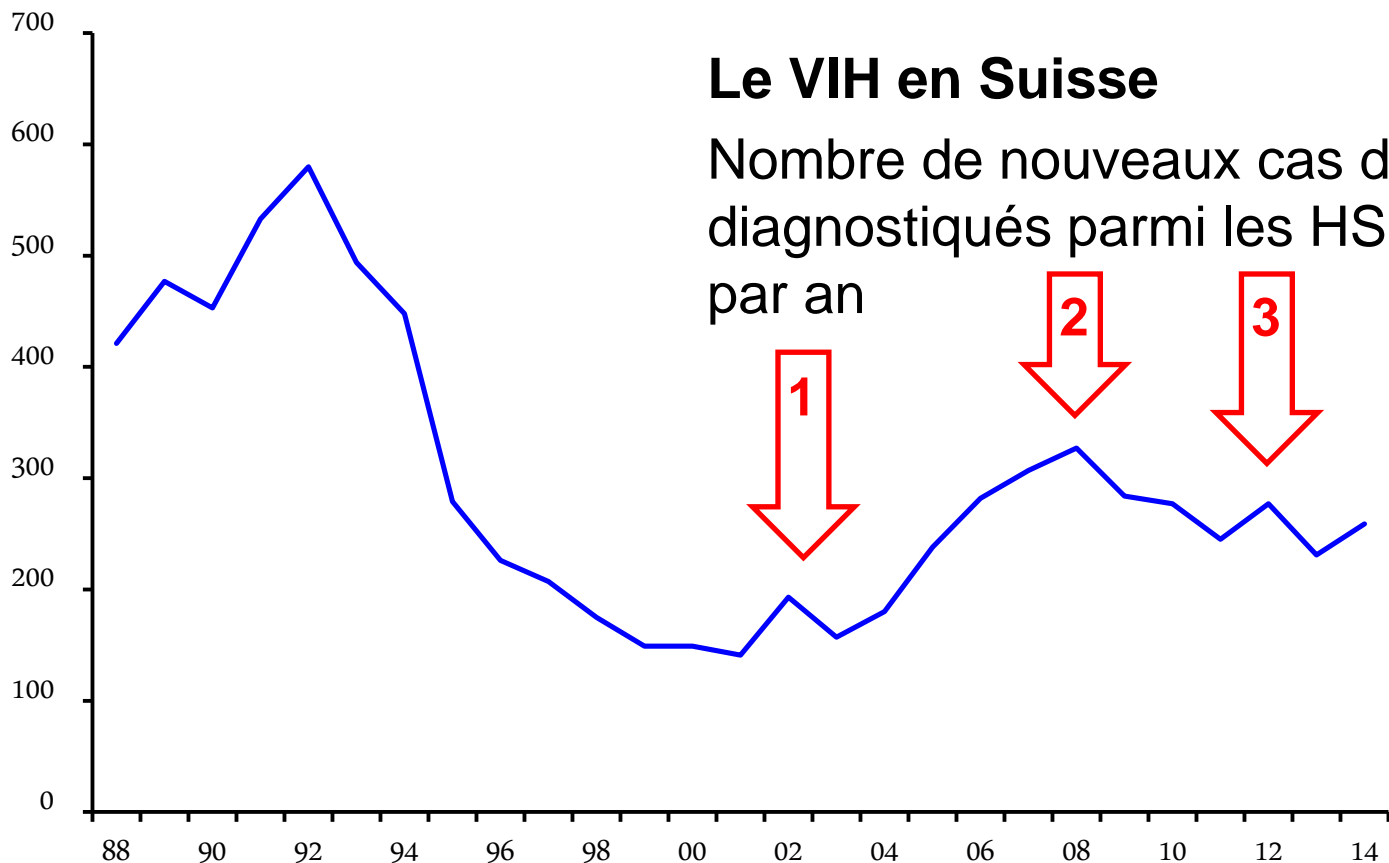
Défi : à qui incombe le contrôle ?

La prévention structurelle du VIH et des IST dans des lieux proposant des relations sexuelles sur place est nécessaire. C'est leur devoir. Et c'est possible.

Elle aidera les individus (clients) à faire leur choix.



Dix ans plus tard : VIH et HSH





Merci de votre attention

Contact: Matthias Gnädinger

Matthias.gnaedinger@bag.admin.ch